

ANNEXE C12I

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA FILIERE ITRF

I – Calendrier prévisionnel 2024 des opérations de promotion de la filière ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LISTES D'APTITUDE ITRF de catégorie A 2024	TABLEAUX D'AVANCEMENT 2024
<p>Listes d'aptitude 2024 d'accès aux corps suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• IGR,• IGE,• ASI <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2</p> <p>avant le 26 février 2024</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr</p>	<p>Tableaux d'avancement 2024 pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• IGR HC Echelon Spécial• IGR Hors classe• IGE Hors classe• TECHRF Classe exceptionnelle• TECHRF Classe supérieure <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2</p> <p>avant le 9 septembre 2024</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>
<p>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV</p> <p>Au plus tard le 1^{er} juillet 2024</p>	<p>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV</p> <p>Au plus tard le 20 décembre 2024</p>

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

CALENDRIER PRECONISE POUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DES ATRF

Tableaux d'avancement 2024 pour les grades suivants :

- ATRF P1
- ATRF P2

15/01/2024 au 15/06/2024

II - Calendrier prévisionnel spécifique pour les deux listes d'aptitude de TECH gérées avec RenoIRH

LISTE D'APTITUDE TECH 2024	LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE TECH 2024
<p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2 à la date limite du 25 mars 2024</p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>	<p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2 à la date limite du 25 mars 2024</p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr</p>

Point d'attention : à partir de 2024, la saisie des rangs de classements des agents proposés sera réalisée directement dans RenoIRH par les rectorats et les établissements d'enseignement supérieur. Les gestionnaires des établissements du supérieur devront avoir une habilitation à Renoirh et une clé OTP fournie par le rectorat.

Pré-requis au niveau académique : les tableaux d'avancement et les campagnes d'avancement d'échelons des ATRF au titre de 2023 doivent être terminés avant l'ouverture des campagnes de liste d'aptitude TECH.

Liste d'aptitude TECH *						
Liste d'aptitude exceptionnelle TECH **						
ACTEURS	DGRH	RECTORAT	RECTORAT	RECTORATS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DGRH	RECTORATS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Code campagne RenoIRH	Date de lancement de la campagne PCI des LA	Extrait et transmet la liste des promouvables au établissement d'enseignement supérieur	Fiabilisation des dossiers agents jusqu'à obtenir la liste définitive des promouvables	Saisie des rangs de classement des agents proposés	Mise à jour des dossiers de carrière des agents promus	Consultation des arrêtés individuels de promotion
LA-G04040-A*	15/01/2024	du 16/01/2024 au 22/03/2024		du 25/03/2024 au 05/04/2024	au plus tard le 05/07/2024	A réception du message électronique de la DGRH informant de la disponibilité des arrêtés de promotion
LA-G04040-E **	15/01/2024	du 16/01/2024 au 22/03/2024		du 25/03/2024 au 05/04/2024	au plus tard le 05/07/2024	

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

III - CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 DES LA EXCEPTIONNELLES ASI, IGE et IGR LIEES AU PLAN DE REPYRAMIDAGE DE LA FILIERE ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AUX CORPS DES IGE ET IGR	LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AU CORPS DES ASI (EXAMEN PROFESSIONNEL)
<p style="text-align: center;">Phase des candidatures</p> <p style="text-align: center;">Ouverture des inscriptions sur WebITRF</p> <p style="text-align: center;">2 avril 2024 – 12H00 (heure de Paris)*</p> <p style="text-align: center;">Clôture des inscriptions sur WebITRF (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidatures)</p> <p style="text-align: center;">30 avril 2024 - 12H00 (heure de Paris)*</p> <p style="text-align: center;">Date limite de retour des dossiers par les établissements à la DGRH via WebITRF</p> <p style="text-align: center;">Au plus tard le 28 mai 2024*</p>	
<p style="text-align: center;">Phase de pré-sélection des candidats par le comité de sélection Jusqu'au 27 septembre 2024*</p> <p style="text-align: center;">Phase des épreuves de sélection des candidats par le comité de sélection Entre fin novembre et début décembre 2024*</p> <p style="text-align: center;">Publication des résultats de la sélection Au plus tard mi-décembre 2024*</p>	<p style="text-align: center;">Phase des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel Au plus tard le 11 juillet 2024*</p> <p style="text-align: center;">Phase des épreuves d'admission de l'examen professionnel Au plus tard le 31 octobre 2024*</p> <p style="text-align: center;">Publication des résultats Au plus tard le 31 octobre 2024*</p>
<p style="text-align: center;">*Ce calendrier prévisionnel sera arrêté définitivement et publié par DGRH D5</p>	

Les résultats des campagnes de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL DETAILLE DE LA CAMPAGNE 2024 DU TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement.

OPERATIONS POUR 2024	DATES
Envoi par DGRH C2-2 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Echelon spécial	Mi-mars 2024
<p>Pour le vivier 1 : Transmission par les établissements du fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent, conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 de fonctions, par voies postale et électronique pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr</p>	Retour mi-avril 2024
Envoi de DGRH C2-2 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements	Fin juin 2024 au plus tard
<p>Remontée au bureau DGRH C2-2 par voies postale et électronique des dossiers des agents proposés (rapport d'aptitude professionnelle – Annexe C5, rapport d'activité – Annexe C4, curriculum vitae et organigramme) accompagnés des listes récapitulatives des agents proposés, classés par ordre de mérite par les établissements, et les états néants (Annexe C8I).</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr</p>	2 septembre 2024
<p>Publication de l'inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial des IGR hors classe</p> <p>Les résultats de la campagne de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</p> <p>https://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions</p>	Au plus tard le 20 décembre 2024

V – CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

Ce calendrier est élaboré de manière prévisionnelle. Des CAPN pourront être amenées à siéger à des dates complémentaires selon les besoins et la nature des dossiers.

CORPS	DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-2 RENOUVELLEMENT DE STAGE, NON TITULARISATION/ LICENCIEMENT RECOURS RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL	DATES PREVISIONNELLES DES CAPN
Technicien de recherche et formation	13/05/2024 02/09/2024	24/06/2024 21/10/2024
Ingénieur de recherche Ingénieur d'études Assistant Ingénieur	13/05/2024 13/11/2024	28/06/2024 20/12/2024

Dossier à constituer pour la présentation en CAP :

1 – Renouvellement de stage/non-titularisation/licenciement

Rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT.

2- Recours relatif aux comptes rendus d'entretien professionnel

Saisine de la CAPN par l'agent, CREP, réponse hiérarchique, CREP modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste.